

Bulletin d'inscription Enfant - Adolescent

Pour les cours de peinture 2026 - 2027

30 cours à l'année

Organisés et encadrés par Sandrine Sananès

Praticienne en expression artistique

Prénom participant(e) :

.....

Nom participant(e) :

Date de naissance :

Jour et horaire demandé :

Choix No 1 :

Choix No 2 :

Nom de la mère : Nom du père :

E-mail :

Tél. mobile : Tél. secondaire :

Adresse complète :

Autorisez-vous votre enfant à quitter, seul, l'Atelier de Charenton : OUI NON

Éléments à signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autre) :

.....

Réductions *

- 5 % au second enfant - 10 % au troisième enfant - 10 % au parrain - 5 % réinscription

(*les réduction ne sont pas cumulables)

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Je choisis :

VERSEMENT UNIQUE

- Un chèque (ordre : Sandrine Sananès)
- Virement (merci d'accéder au **RIB** pour règlement : latelierdecharenton.com/annexe-v-2026-88)
- Espèces
- Chèques-vacances (ANCV / +10 € de frais de dossier)

3 ÉCHÉANCES

- Chèques (3 chèques remis à l'inscription / Ordre : Sandrine Sananès)
 - *Dates d'encaissements : 30/09/2026, 05/01/2027, 05/04/2027. Merci de les dater du jour de signature.*
- Carte bancaire (lien sécurisé sur demande : contact@latelierdecharenton.com / frais d'inscription en sus)

10 ÉCHÉANCES

- Chèques (10 chèques remis à l'inscription / Ordre : Sandrine Sananès)
 - *Dates d'encaissements : le 5 du mois de septembre à juin. Merci de les dater du jour de signature.*

Dispositions générales des séances de peinture

1. Processus d'inscription et modalités

Toute inscription implique l'acceptation des présentes dispositions. Sandrine Sananès, déclarée enseignante culturelle, gère l'inscription et les règlements des cours à l'Atelier de Charenton. Le tarif inclut 30 cours annuels (hors vacances scolaires et certains jours fériés), le matériel, la blouse et l'assurance (AXA Charenton).

Le règlement s'effectue par chèque, virement, espèces, chèques-Vacances ou en ligne. Pour les règlements en ligne, des frais de gestion sont facturés lors de la réservation. L'accès aux cours est conditionné au paiement effectif. La TVA est non applicable (art. 293 B du CGI). Une facture peut être remise, sur demande.

L'ouverture d'un cours est conditionnée à un nombre minimum de participants pour cette activité. S'il est annulé, un autre horaire ou un remboursement sera proposé.

Sandrine Sananès assure la majorité des cours. En cas d'absence de la formatrice, d'un membre de son équipe ou de force majeure, un cours peut être déplacé, modifié ou aménagé. Le calendrier est remis en septembre. Les dates de rentrée et de fin des cours peuvent être légèrement modifiées par rapport au calendrier prévisionnel.

2. Prise en charge des enfants

L'entrée s'effectue à l'heure du cours, par code au 33, rue Gabrielle. Les parents préparent l'enfant, mais celui-ci est accueilli seul par la formatrice dans la salle de peinture. Une trousse de premiers secours est disponible, mais aucun médicament n'est fourni. Il est impératif de signaler par écrit toute allergie ou condition médicale particulière lors de l'inscription.

3. Esprit, sécurité et cadre

Méthode : un environnement fondé sur le respect et le partage, sans compétition ni jugement ou les âges et les niveaux peuvent se mélanger. Sécurité : couleurs d'origine naturelle (norme CE EN 71). Vêtements et chaussures résistants aux taches recommandés.

4. Engagement et remplacements

L'inscription aux 30 cours hebdomadaires est un engagement annuel définitif dès réception du règlement. Aucun remboursement n'est effectué après l'inscription, pour quelque motif que ce soit. En cas d'absence, un remplacement est possible à un autre horaire, sous réserve de places disponibles.

5. Tableaux et droit à l'image

Les tableaux restent à l'atelier jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ils doivent être récupérés avant le 1er septembre. Passé ce délai, ils pourront être donnés ou détruits.

Pendant les séances, des photos peuvent être prises pour présenter et faire connaître l'activité. Sauf opposition de votre part, vous autorisez l'Atelier de Charenton et Sandrine Sananès à utiliser ces images, sans mention de l'identité des personnes ou des enfants, pour ses communications et publications, pendant 10 ans. Aucun droit ne pourra être demandé à ce sujet.

RGPD : vos données sont utilisées uniquement pour gérer les cours et envoyer des informations sur l'Atelier de Charenton.

6. Inscription annuelle et politique de remplacement des cours

Votre inscription aux cours hebdomadaires (30 cours de septembre à juin) est un engagement annuel. L'inscription est définitive dès réception du règlement. Aucun remboursement n'est effectué après cette date. En cas d'absence, vous pouvez remplacer votre cours à un autre horaire, sous réserve des places disponibles.

7. Confirmation d'inscription

À réception de ce bulletin rempli et de votre règlement, nous vous enverrons un e-mail confirmant l'inscription de votre enfant à l'Atelier de Charenton.

Date et signature :

CONFIRMER L'INSCRIPTION RENTREE 2026

Place réservée en petit groupe

1. **Le jour** confirmez-nous le créneau choisi par [e-mail](#).

2. **Le règlement** par virement ou chèque(s) au 33, rue Gabrielle, 94220 Charenton. C'est ce qui valide votre réservation.

3. **Le bulletin** une fois le créneau confirmé, nous préparerons votre bulletin pré-rempli.

Une question ? Sandrine Sananès : [06 12 61 39 08](tel:0612613908)

Avec tous nos remerciements.